

# PROCÈS VERBAUX

**SAISON 2022/2023**



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N° 21 - publié le 07 décembre 2022



# District Drôme Ardèche de Football

## Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°10

REUNION du 05 décembre 2022

**Président :** DJEDOU Djamel

**Présents :** FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

[competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

### A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS :

**RAPPEL :** Pour les demandes de modifications (heure, date, terrains) pour une meilleure gestion de compétitions, merci de passer par Foot clubs et de respecter le délai de 12 jours. Sans raison valable de la part du club, les modifications de calendrier ne sont pas autorisées (pas de convenance personnelle). En effet, le calendrier étant établi pour la saison avec des journées de rattrapage, il devient difficile de définir d'autres dates sachant qu'il peut y avoir des reports pour cause d'intempéries

Merci de consulter les calendriers de vos catégories afin de pouvoir faire les modifications sur Footclub dans le temps impartis. Les demandes de semaine en semaine peuvent être refusées par la commission.

### **INFORMATION FMI :**

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

→ Tout manquement fera l'objet d'une amende

→ Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends. En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc) vous devez obligatoirement la contacter.

**Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.**

### **INFORMATION IMPORTANTE :**

La journée du 18 Décembre concernant les poules de D1 D2 (poule A) et la dernière journée de D5 , les rencontres se joueront à 13h00 , car Finale de la Coupe du Monde à 16h00.

Nous acceptons les modifications de calendrier au Samedi 17 Décembre, avec l'ACCORD DES 2 CLUBS seulement pour la D1 et la D2. Aucune modification ne peut être faite pour la D5 puisqu'il s'agit de la dernière journée de la phase 1.

## RAPPEL AUX CLUBS

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00

**Horaire Légal** : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé** : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié** : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

### Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

**Période Verte** : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange** : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge** : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

**Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS** lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

## COUPES RENÉ GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Le tirage a été fait, il est désormais en ligne, disponible sur le site du District Drôme Ardèche.

Le prochain tour (cadrage) de la coupe Xavier BOUVIER se déroulera le **12 Février 2023**.

Concernant le prochain tour de la coupe René GIRAUD, il aura lieu le **29 Janvier 2023**.

## REFERENT D1 ET D2

Responsable : **Éric THIVOLLE**

## REFERENT D3

Responsable: BRUYAT Pascal

## REFERENT D4 ET D5

Responsable : Bernard DELORME

**Concernant les ententes de Clubs, le District n'a plus la main dessus. Les Clubs doivent faire le nécessaire via Footclubs en cliquant sur organisation puis « vie des clubs ».**

**Comme la saison dernière la catégorie D5 se jouera en 2 phases : Accession et Challenge.**

**A cause des nombreux arrêtés municipaux du week-end du 04 décembre des modifications ont dû être apportées principalement en D5.**

**Pour les poules C G I M : La journée du 18 décembre est reportée au 15 janvier 2023. Les matchs du 04/12 ont été reportés au 11/12 si cela était possible sinon ils ont été reportés au 18/12.**

**En effet pour la dernière journée de championnat de la phase 1 tous les matchs de la poule doivent impérativement se jouer le même jour.**

**Pour le reste des poules : Les matchs ont été reportés au 11/12/2022.**

**Merci de vérifier rapidement les horaires de vos matchs et de prendre contact avec le club adverse si vous souhaitez faire des modifications.**

## FMI ET DELEGUES

Responsable:

Éric THIVOLLE

### **INFORMATION FMI :**

**L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.**

→ Tout manquement fera l'objet d'une amende

→ Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

## DEMANDE DE DELEGUES

**Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.**

Cette demande doit être faite via l'adresse mail [competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

**Le club demandeur se verra facturer les frais de délégué.**

## VETERANS

Responsable:

**FOUYAT Camille**

Les Clubs désirant engager une nouvelle équipe dans la catégorie Vétérans pour la **deuxième phase** sont priés de se faire connaître en envoyant un mail à la commission FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail : [competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

L'utilisation de la FMI est désormais obligatoirement.

La validation de la tablette devra être faite avant le lundi 12h.

En cas d'absence de FMI le club recevant sera amendé.

**Aucun match ne peut être annulé ou reporté sur simple décision des deux clubs concernés.**

**Il faut fournir un arrêté municipal en cas de match non-joué pour cause d'intempérie !**

**Le non-respect de cette règle fera l'objet d'une amende.**

Suite à de nombreux matchs qui doivent être reportés le premier tour de la Coupe Vétérans se jouera le **20 janvier 2023** à la place du 16 décembre 2022.

Merci de regarder attentivement les dates de vos prochains matchs !

Attention aucun match ne pourra désormais être déplacé. Nous devons impérativement terminer la première phase pour lancer la seconde phase.

Vous avez reçu il y a quelques jours sur la boîte mail officielle du club un questionnaire à destination des responsables vétérans. Merci de le transmettre rapidement afin que nous puissions étudier les retours.

## FOOT DIVERSIFIE

Responsable : Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - [mipommier@wanadoo.fr](mailto:mipommier@wanadoo.fr)

**Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessus.**

Le tirage de la coupe **Paul Gateaud** a été effectuée : la Coupe se déroulera en match aller/retour.

Point de règlement : en cas d'égalité à l'issue des deux rencontres une séance de tir aux buts départagera les équipes. Les matchs retours apparaîtront au fur et à mesure de la compétition.



### PROCÈS-VERBAL N° 18 Réunion électronique du 05/12/2022

**Présents :** LAULGANET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

#### HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi <b>13h30</b>	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

#### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte :** Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange :** De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge :** A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

## U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :**

U7 : Samedi 10h00,

U9 : Samedi 13h30.

### **Livrets de Pratique en ligne :**

Les livrets de pratiques U7-U9 sont en ligne sur le site du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et les dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation et l'accueil des plus jeunes.

**Important :** merci de respecter l'horaire officiel des plateaux. Si toutefois pour des raisons d'organisation vous devez changer l'horaire, il faut impérativement avoir l'accord de l'ensemble des participants, un seul refus et le plateau doit se dérouler à l'horaire officiel quitte à changer le lieu du déroulement en accord avec les clubs et en informant tout le monde. En aucun cas on doit priver un club de rencontres. Merci pour le respect de tous.

## **U8/U9**

**Pour la phase printemps :** Vous pouvez vous inscrire sur FOOTCLUBS, dans la rubrique compétitions, engagement, catégorie/ football d'animation, engager une équipe et vous pourrez choisir votre niveau de pratique (Promotion-Espoir et Bourgeon) jusqu'au 15 décembre 2022. Cet engagement est gratuit.

**Date prochains plateaux U9 :** samedi 10 décembre à 13h30

**Merci de penser à nous envoyer la fiche plateau.**

## **U6/U7**

**Date prochains plateaux U7 :** samedi 10 décembre à 10h

**Merci de penser à nous envoyer la fiche plateau.**

**Nous rappelons aussi que les enfants de moins de 5 ans ne peuvent pas participer aux plateaux, en cas d'accident l'enfant n'est pas couvert.**

## U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 10h00.

**LIVRETS DE PRATIQUE EN LIGNE :** Les livrets de pratiques U11 sont en ligne sur le site internet du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation de l'accueil des jeunes joueurs et joueuses.

**HORAIRES:** Merci de respecter l'horaire officiel des plateaux. Si toutefois pour des raisons d'organisation vous devez changer l'horaire, il faut impérativement avoir l'accord de l'ensemble des participants, un seul refus et le plateau doit se dérouler à l'horaire officiel quitte à changer le lieu du déroulement en accord avec les clubs et en informant tout le monde. En aucun cas on doit priver un club de rencontres. Merci pour le respect de tous.

#### **PREPARATION PHASE PRINTEMPS :**

Nous enregistrons dès maintenant les desideratas des clubs pour le déroulement de la 2<sup>e</sup> phase de la saison qui débutera le 28 janvier 2023. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1<sup>ère</sup> phase feront parvenir leurs souhaits avant le 18 décembre 2022, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

Désiderata reçus : CO CHATEAUNEUF DU RHONE, FC CHATELET, AS CORNAS, FC DIOIS, FC HERMITAGE, ES MALISSARD, FA MELAS LE TEIL, OL SALAISE RHODIA, AS SUD ARDECHE, AS VALLEE DOUX, VALLIS AUREA FOOT.

#### **RAPPEL IMPORTANT :**

*De trop nombreuses feuilles de plateau sont insuffisamment remplies. Les clubs doivent appliquer la rigueur nécessaire au renseignement de ces documents.*

*Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entraînera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.*

Date prochains plateaux : Samedi 10 Décembre 2022 à 10h00.

## **U13**

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

#### **1<sup>ère</sup> Phase :**

Si un club souhaite faire une modification de match, celle-ci doit être effectuée via une demande de modification dans Footclub (Menu Compétition → Rencontres → Choix de la catégorie, date et équipe ; sélectionner le match à modifier et cliquer sur « Saisir une demande de modification ») à minima 12 jours avant la rencontre. Nous vous conseillons de vous rapprocher du club adverse au préalable pour que votre demande de modification soit acceptée par celui-ci dans Footclubs pour une homologation rapide.

**Les matchs U13 sont tous soumis à la FMI. Merci aux clubs de se mettre en conformité et de créer un utilisateur footclubs U13 ayant droit FMI sur toute la catégorie U13 si ce n'est déjà fait.**

Pour information, le taux de FMI réalisées ces 3 premières journées est :

Niveaux	1 <sup>ère</sup> Journée 12/11/22	2 <sup>ème</sup> Journée 19/11/22	3 <sup>ème</sup> Journée 26/11/22
<b>D1</b>	66 %	92%	100 %
<b>D2</b>	58%	83%	100 %
<b>D3</b>	61%	89%	95 %
<b>D4</b>	55%	67%	82 %
<b>D5</b>	38%	83%	89 %
<b>D6</b>	33%	67%	71 %

Merci de continuer à faire que ce taux progresse jusqu'à 100% quel que soit le niveau !

#### **➤ Rappel D1 :**

Les clubs qui représenteront le District pour le Critérium LAURA Foot qui se déroulera au Printemps 2023 seront Labellisés ou engagés dans le processus de labellisation.



## Festival PITCH U13 :

**Samedi 17 décembre 2022 à 13h30**

Constitution des poules page suivante.

## Coupe Charles André U13 :

**Samedi 17 Décembre 2022 à 13H30.**

Constitution des poules ci-dessous.



POULE 1	POULE 2	POULE 3	POULE 4
Sarras Sports Ent.S. 1	St Jean Muzols 1	Fc Plateau Ardechois 1	U.S. Val D'Ay 1
O Salaise Rhodia 2	O Salaise Rhodia 1	Pont La Roche Us 1	St Donat Am.S. 2
Fc Du Chatelet 1	As Du Dolon 1	Foot Mt Pilat 1	Davezieux Us 2
Ent.Bourg Argental 1	Hermitage Fc 1	Davezieux Us 1	Chavanay A.S. 1

POULE 5	POULE 6	POULE 7	POULE 8
St Donat Am.S. 1	Tournon Tain 1	Crest Aouste 1	As Veore Montoisson 1
U.S Chanas Serrieres 1	Vallis Aurea Foot 1	Centre Ardeche O. 1	E.S. Beaumonteleger 2
Ent. Vallee Galaure 1	Romans Ps 1	Bg Valence Fc 1	Valence Fc 1
Vallis Aurea Foot 2	Js Livron 1	Eyrieux Embroye 2	Cornas A.S. 2

POULE 9	POULE 10	POULE 11	POULE 12
Malissard Et.S. 1	Montmeyran Us 1	Diois Fc 1	Rhone Crussol 07 2
Hostun 2	Cornas A.S. 1	Js Livron 2	O. Valence 1
Portes Les Val Fc 1	Rhone Crussol 07 1	St Marcel Val As 1	Valence Fc 2
Mours St Eusebe 2	O. Valence 2	Alixan F.C. 1	Montelier Us 1

POULE 13	POULE 14	POULE 15	POULE 16
Bg St And. Sc 1	Montelimar Us 2	Rhone Vallees Fc 1	U.S. Bas Vivarais 1
Jeunes De Vinezac 1	Sud Ardeche F Av. 2	Vallon Pont D'Arc 1	Montelimar Us 1
Sud Ardeche F Av. 1	Pierrelatte 1	Pierrelatte 2	Montelimar Fc 2
Ruomsois Olympique 1	Montelimar Fc 1	As Berg Helvie 1	Chateauneuf Rhone 2

**POUR INFORMATION : LA 1ERE EQUIPE NOMMEE DANS LA POULE ORGANISE LE PLATEAU**

Mis à jour le 19/11/2022 19:27



## COUPE CHARLES ANDRE U13 - Tour de Cadrage

Samedi 17 Décembre 2022 à 13H30



POULE 1	POULE 2	POULE 3	POULE 4
Fc Du Chatelet 2	Hteriv Gr Ser 1	Davezieux Us 3	Bg Valence Fc 3
Felines St Cyr 2	Clonas Us 2 Vallons 1	O Salaise Rhodia 3	O. Valence 5
Chavanay A.S. 2	Foot Mt Pilat 2	Mauves R.C. 2	Ch.S.Isere 1
Ent. Vallee Galaure 2	U.S. Val D'Ay 2	Ent.Bg Argental Scp 2	Rhone Crussol 07 4

POULE 5	POULE 6	POULE 7	POULE 8
E.S. Beaumonteleger 1	Chat.Goubet 2	Eyrieux Embroye 3	Chabeuil F.C. 2
As Veore Montoisson 3	F.C. Cheylarois 1	Rhone Crussol 07 3	O. Valence 3
Bg Valence Fc 2	St Marcel Val As 2	Diois Fc 2	E.A. Montvendre 1
Romans Ps 2	Chomerac Ent. 1	Chabeuil F.C. 1	As Veore Montoisson 2

POULE 9	POULE 10	POULE 11
Vallee Jabron U.S. 2	Valdaine F.C. 1	Athletic Foot Ceven 1
Sud Ardeche F Av. 3	Ancone Us 1	Montelimar Fc 3
Portes Htes Cevennes 1	Bg St And. Sc 2	U.S. Bas Vivarais 2
Tricastin Fc 1	Montelimar Us 3	Vallee Jabron U.S. 1

**POUR INFORMATION : LA 1ERE EQUIPE NOMMEE DANS LA POULE ORGANISE LE PLATEAU DE COUPE.**

Mis à jour le

04/12/2022 19:46

### LES EQUIPES QUALIFIEES POUR LE TOUR SUIVANT SONT :

Felines St Cyr 1	Fc Peageois 1	Chateauneuf Rhone 1
Annonay Fc 1	Mours St Eusebe 3	Sud Ardeche F Av. 4
Ent. Vallee Galaure 3	O. Valence 4	
Ent. St Alban Roiff. 1	Os Vallee Ouveze 1	

Merci de bien utiliser pour les coupes, les feuilles de licences et de résultats dédiées que vous retrouvez sur le site du District via les liens suivants :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/32c93a04323f31537cb9da0c30799f6c.pdf>

pour la feuille de licences Coupe U13

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/6dc71e2c837f54d8009e5942865b5818.pdf>

pour la feuille de résultats Coupe U13

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Dimanche 10h00.

Les rencontres en retard non encore jouées sont recalées dans l'outil de gestion des compétitions.  
Les clubs sont priés de consulter leurs calendriers respectifs.

## U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

**Le calendrier de la phase Brassage ne laisse pas de dates libres jusqu'à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase. Les rencontres reportées n'ont pas pu être programmées. Le nombre de rencontres reportées est conséquent du fait des intempéries.**

**Afin d'aérer le calendrier U18 Brassage, il est décidé, de reculer la dernière journée de Brassage au 07 janvier 2023. De ce fait, la journée du 17 décembre devient une journée de récupération. Cependant, si deux équipes qui doivent s'affronter, souhaitent jouer un mercredi soir, elles sont autorisées. Il suffit de prévenir la commission des jeunes et d'avoir une installation sportive permettant la pratique nocturne.**

### Rencontres reportées :

- En 18D1 :
  - AS SUD ARDECHE 1 / U. MONTELIMAR S 1 au 14/01/2023.
  - ENT VAL JAB FC VALDAINE 1 / PORTES LES VALENCE 1 au 14/01/2023.
  
- En U18D2 :
  - DAVEZIEUX US 2/ GF HERMITAGE TOURNON 1 au 17/12/2022
  - AS SURD ARDECHE 2 / ASF PIERRELATTE 1 au 17/12/2022
  - FC PLATEAU ARDECHOIS 1 / HTRIVES GD SERRE 1 au 17/12/2023
  - MOURS ST EUSEBE 2 / FC MONTELIMAR 1 au 14/01/2023
  - RUOMS OL 1 / ASF PIERRELATTE 1 au 14/01/2023
  - AS CORNAS 1 / DAVEZIEUX US 2 au 14/01/2023
  - Am S DONATIENNE 1 / GF HERMIT TOURNON 1 au 14/01/2023.
  
- En U18 Brassage :
  - ENT. VAL.JAB FC VALDAINE 2 / US DROME PROVENCE 1 au 10/12/2022
  - ES CHOMERAC 1 / BAS VIVARAIS US 1 au 10/12/2022 à 15h00
  - SC BOURG ST ANDEOL / AS BERG HELVIE 1 au 10/12/2022
  - MONTELIER US / JS LIVRON au 10/12/2022
  - AV S ROIFFIEUX 1 / ENT BOURG ARGENTAL 1 au 10/12/2022
  - AS DU DOLON 1 / ENT S NORD DROME 2 au 10/12/2022
  - HOSTUN 1 / AS ST MARCELLOISE au 10/12/2022
  - VALLEE DU DOUX A 1 / US 2 VALLONS 1 au 10/12/2022
  - US PEYRINNOISE 1 / AS VALENSOLLES 1 au 10/12/2022
  - ENT FCP-PSR 1 / US MONTMEYRAN 1 au 10/12/2022
  - FC CHABEUIL 1 / CHATUZANGE LE GOUBET 1 au 10/12/2022
  - ENT USJM-OSM 1 / AS SURD ARDECHE 3 au 10/12/2022
  - DIOIS FC 1 / ENT MEYSSE ROCH MELAS 1 au 10/12/2022
  - BOURG ST ANDEOL SC 1 / ENT S CHOMERAC 2 au 14/12/2022
  - AS CANCOISEVILLEV 1 / AV S ROIFFIEUX 1 au 17/12/2022
  - AS DOLON 1 / ST CYR FCF 2 au 17/12/2022
  - ENT NORD DROME 2 / ENT BOURG ARGENTAL au 17/12/2022

- AS CORNAS 2 / HOSTUN 1 au 17/12/2022 au 17/12/2022
- JOYEUSE ST PAUL 1 / CENTRE ARDECHE OL 2 au 17/12/2022
  
- En Coupe U18 1<sup>er</sup> tour :
  - CENTRE ARDECHE OL 2 / ENT AS VEORE MONTOISON-AS BEAUMONTELEGER au 10/12/2022
  - US VAL D D'AY 1 / ENT NORD DROME 2 au 17/12/2022.
  - CENTRE ARDECHE OL 1 / ENT S CHOMERAC 1 au 14/01/2023.

#### **TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24**

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.



## Commission des Arbitres

### PROCÈS-VERBAL N° 17 du 07 décembre 2022

#### PERMAMENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 10 & 11 décembre 2022

- MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17). Merci de contacter, à partir du samedi matin, la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, **et non votre désignateur.**

#### INFORMATION AUX CLUBS « ARRÊTÉS MUNICIPAUX - ANNULLATION DE RENCONTRE - CHANGEMENT DE DATE, D'HORAIRE OU DE STADE »

La Commission Départementale en Arbitrage rappelle à tous les clubs, que lorsqu'il y a un Arrêté Municipal, ou qu'une rencontre est annulée (pour quel que soit la raison), un changement de date, d'horaire ou de stade : **Vous devez prévenir OBLIGATOIREMENT appeler par téléphone l'arbitre** ou bien appeler la permanence arbitrale du week-end si celui-ci n'est pas joignable. **Mais en aucun cas vous ne devez lui envoyer un sms ou un mail.**

Merci d'en prendre note.

#### **LES NUMÉROS DE TELEPHONES DES ARBITRES ONT ETE ENVOYÉS PAR MAIL A TOUS LES CLUBS SUR LEUR BOÎTE MAIL OFFICIELLE.**

#### INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que toute absence (quelque se soit le motif), doit être justifiée par un document (Certificat Médical, Arrêt de Travail, Justificatif Professionnel, etc...) sans cela, nous appliquerons le règlement intérieur .

#### FORMATION DES ARBITRES-ASSISTANTS AGREES LIGUE ET DISTRICT

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des arbitres-assistants agréés Ligue et District aura lieu le samedi 17 décembre 2022 à GUILHERAND-GRANGES. Rendez-vous à 8h15 précises (stade des Combes). La réunion prendra fin à 13h30.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...) ainsi que le matériel prise de note. La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est **OBLIGATOIRE**.

**Par ailleurs, tous les arbitres centraux qui manifestent un intérêt pour la fonction d'arbitre-assistant peuvent assister à cette matinée de formation.**

#### Ordre du jour :

- Atelier technique et physique
- Point technique (signalisation, vidéo DTA...)
- Questionnaire des connaissances théoriques (Q.C.M.)
- Parole aux arbitres assistants

## LISTE DES ARBITRES ASSISTANTS CONVOQUES

NOM	PRENOM	CATEGORIE ARBITRE
AIT BTAL	NAJIM	District Assistant 1
AROUI	HAMOUDA	District Assistant 1
BENDJEDDA	HAKIM	District Assistant 1
EL HADDIOUI	JALAL	District Assistant 1
GALOYAN	ARTHUR	District Assistant 1
GRASSET	GUILLAUME	District Assistant 1
MONTAGNON	NOEMIE	District Assistant 1
PARTAMIAN	REMI	District Assistant 1
RODRIGUES DE OLIVEIRA	JAO	District Assistant 1
SABOUR	AZEDDINE	District Assistant 1
ABACHKIA	SABER	District Assistant 2
ACARDY	NOEMIE	District Assistant 2
ASTIER	ANTOINE	District Assistant 2
BOURDEUX	CLEMENT	District Assistant 2
BUTLER	SYLVAIN	District Assistant 2
CHABBAT	MAURICE	District Assistant 2
CHAZALON	EMILIEN	District Assistant 2
DUBOIS	MICHAEL	District Assistant 2
LOMBARD	LOIC	District Assistant 2
LYVER	SEBASTIEN	District Assistant 2
MILHES	NICOLAS	District Assistant 2
MORET	JAMES	District Assistant 2
PERDRIOLE	RAPHAEL	District Assistant 2
ROUBI	FREDERIC	District Assistant 2

## FRAIS D'ARBITRAGE RENCONTRE ORGANISÉES PAR LA LIGUE (ADULTES & JEUNES)

Nous vous rappelons que les frais d'arbitrage pour toutes les rencontres organisées par la Ligue AURA sont réglés par la Ligue et non par le club recevant. Vous devez donc envoyer un R.I.B à la Ligue service « comptabilité » pour cela.

## FRAIS D'ARBITRAGE DES RENCONTRES U 18 FÉMININES INTER-DISTRICT

Nous vous informons que les frais d'arbitrage pour les rencontres U18 Féminines Inter-District sont à partager entre les deux clubs. Donc il faut faire deux notes de frais (Frais kilométriques + Frais d'équipement soit 26 € le tout divisé en deux)

**Nous vous informons aussi que le temps réglementaire est de 40' X 2 = 80'**

## RAPPORT D'OBSERVATION (ADULTES & JEUNES)

Nous vous rappelons que depuis plusieurs saisons, tous les rapports d'observations sont envoyés sur votre espace personnel (Portail Officiels) et non sur votre boîte mail.

## « INDISPONIBILITES »

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, pensez à déposer votre indisponibilité minimum **15 jours avant** celle-ci, et surtout de bien la déposer **le vendredi avant 14 h 00 dernier délai**.

### **ATTENTION DE BIEN COCHER LES CASES LIGUE ET DISTRICT.**

Pour tout manquement à cette nouvelle règle, il sera appliqué le règlement intérieur.

## « RAPPORT DISCIPLINAIRE »

Nous vous rappelons, que tous vos rapport doivent se faire **UNIQUEMENT** sur votre **« Portail officiels »**. Que ce soit suite à un carton rouge, suite à des incidents d'après match ou que soit un carton rouge suite à deux avertissements.

Pensez à prendre une photo de votre feuille de match par précaution.

Celui-ci doit être effectué dans les **48 heures** qui ont suivi votre rencontre.

## AGENDA PROVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2022/2023

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

### **DECEMBRE 2022**

- Samedi 17 décembre :

*Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District*

### **JANVIER 2023**

- Samedi 21 janvier :

*Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)*

- Samedi 28 janvier :

*Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)*

### **FEVRIER 2023**

- Vendredi 10 février :

*Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)*

### **MARS 2023**

- Samedi 4 mars :

*Formation continue des arbitres classés D3 (matinée)*

- Samedi 18 mars :

*Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)*

### **AVRIL 2023**

- Samedi 8 avril :

*Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)*

- Samedi 29 avril :

*Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)*

## **MAI 2023**

- Vendredi 12 mai :

**Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)**

## **FORMATIONS INITIALES EN ARBITRAGE**

Nous avons le plaisir de vous communiquer les dates des deux dernières formations pour les candidats arbitres adultes et jeunes (saison 2022/2023) :

### **FORMATION CANDIDATS ARBITRES ADULTES (+ de 23 ans) :**

Vendredi 06 janvier 2023 (séance N°1 et 2 – journée)

Samedi 07 janvier 2023 (séance N°3 et 4 – journée)

Samedi 14 janvier 2023 (séance N°5 et 6 – journée)

Vendredi 20 janvier 2023 (séance N°7 – Soirée)

*Inscriptions* : INSCRIPTIONS FORMATIONS CANDIDATS ARBITRES

### **FORMATION CANDIDATS ARBITRES JEUNES (- de 23 ans) :**

Du Lundi 06 février 2023 au Jeudi 09 février 2023 (séance 1 à 6)

Samedi 11 février 2023 (séance 7 – matinée)

*Inscriptions* : INSCRIPTIONS FORMATIONS CANDIDATS ARBITRES

### **VOS CONTACTS :**

Administratif : Service Formation LauRAFoot : 04 72 15 30 21 – [formations@laurafoot.fff.fr](mailto:formations@laurafoot.fff.fr)

Technique : Roland VIALLET (CTDA) : 06 15 60 01 54 – [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr)

## **COURRIERS DES ARBITRES**

- **JOHANNARD Loris** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 05/12/2022. Prompt rétablissement.
- **BERNEZET Vincent** : Courriel nous adressant son Rapport de sa rencontre D 3 du 27/11/2022. Lu et noté.
- **BINAUD Laurent** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 05/12/2022. Prompt rétablissement.
- **JOYEUSAZ Khais** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 02/12/2022. Prompt rétablissement.
- **BOINON Yoann** : Courriel nous informant de son départ de la région fin Janvier 2023 pour raison professionnelle. Lu et noté. Nous ne pouvons que lui souhaiter une bonne réussite dans son nouveau projet et le remercions par avance pour les services rendus à l'arbitrage Drôme Ardéchois.
- **TAULEIGNE Damien** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des D1 & D2 du 21/01/2023 pour raisons personnelles. Lu et noté
- **PARTAMIAN Rémi** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 09/12/2022. Prompt rétablissement.



- **CELLIER Tao** : Courriel nous adressant un Justificatif Médical justifiant son absence à sa rencontre du 04/12/2022. Prompt rétablissement.
- **JUSTIN Alexis** : Courriel nous informant de l'annulation de sa rencontre D 3 du 04/12/2022. Le terrain étant impraticable. Lu et noté.
- **BOINON Yoann** : Courriel nous informant de l'annulation de sa rencontre D 5 du 04/12/2022. Le terrain étant impraticable. Lu et noté.
- **KERBOGHOSSIAN Pierre**: Courriel nous informant de l'arrêt de sa rencontre D 3 du 04/12/2022. Le terrain étant devenu impraticable. Lu et noté.

## COURRIERS DES CLUBS

- **E.S. BEAUMONTELEGER** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 03 & 04/12/2022. Lu et noté.
- **U.S. BAIX** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 03 & 04/12/2022. Lu et noté.
- **R.C. SAVASSON** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 03 & 04/12/2022. Lu et noté.
- **A.S. DU DOLON** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 03 & 04/12/2022. Lu et noté.
- **C.O. CHATEAUNEUF DU RHÔNE** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 03 & 04/12/2022. Lu et noté.
- **U.S. BAS VIVARAIS** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 03 & 04/12/2022. Lu et noté.
- **OL. ST MONTAN**: Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 03 & 04/12/2022. Lu et noté.
- **E.S. CHOMERAC** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 03 & 04/12/2022. Lu et noté.
- **U.S. PEYRINS** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 03 & 04/12/2022. Lu et noté.
- **A.S. CANCE VILLEVOCANCE** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 03 & 04/12/2022. Lu et noté.
- **E.S. NORD DROME** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 03 & 04/12/2022. Lu et noté.
- **F.C. ST RESTITUT**: Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 03 & 04/12/2022. Lu et noté.
- **U.S. ST MARTIN DE VALAMAS**: Courriel nous informant du forfait de son équipe Seniors D5 de la rencontre du 04/12/2022. Lu et noté.

- **IN.C.F. BARBIERES B.R.S.** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 03 & 04/12/2022. Lu et noté.
- **F.C. HAUTERIVES GD SERRE** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 03 & 04/12/2022. Lu et noté.
- **F.C. FELINES ST CYR PEUGRES** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 03 & 04/12/2022. Lu et noté.
- **U.S. MONTMEYRAN** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 03 & 04/12/2022. Lu et noté.
- **E.A.S.C.E. PIERRELATTE**: Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du 04/12/2022. Lu et noté.
- **S.C. MELAS LE TEIL** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 03 & 04/12/2022. Lu et noté.
- **U.S. VALS LES BAINS** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 03 & 04/12/2022. Lu et noté.

*Le Président*  
*Nicolas BRUNEL*

*Le Secrétaire*  
*Jean Baptiste RIPERT*